

ARRÊTÉ N° ARR_2023_0541_AL_RD118_LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU** la demande en date du 21 février 2023 par laquelle Madame Isabelle DI CATERINA, domiciliée 120 route du Grandvaux, 39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE, représentée par TERRANOTA Urbanisme Réglementaire, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 118, au droit des parcelles cadastrées section AE n° 514, 517, 627, situées 120 route du Grandvaux, commune de LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE, en agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,
- VU** la consultation du Maire en date du 28 mars 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectuée le 24 mars 2023, la limite du domaine public routier au droit des parcelles susvisées est définie par une ligne reliant les points A, B, C figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite du domaine public fixée par le présent arrêté ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

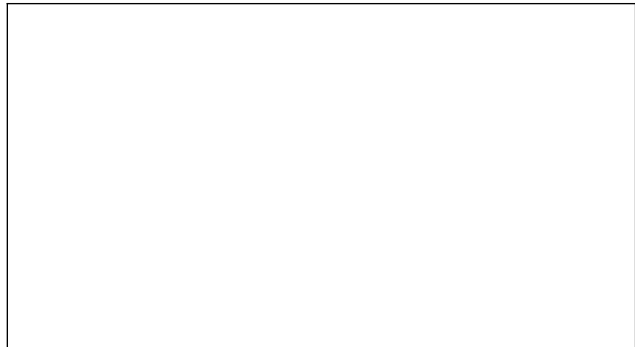
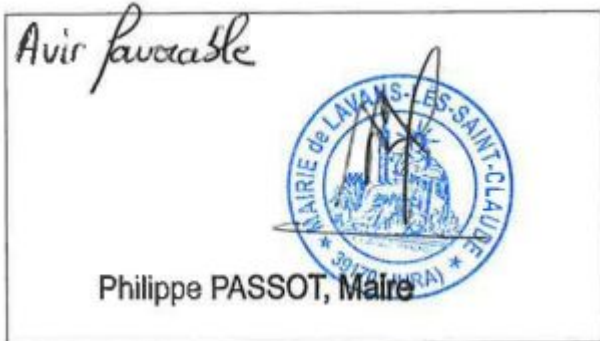
ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire de LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
consulté le 28 mars 2023

Signature de l'arrêté



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune de LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE
pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

27 FEV. 2023

ARD SAINT-CLAUDE

Nos/Réf : 01359ADS0223STE
Prop. : Madame DI CATERINA née DI CATERINA Isabelle

Centre d'exploitation des routes
départementales de Saint-Claude
1 rue des Frères Lumières
ZI Plan d'Acier
39200 SAINT-CLAUDE

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la mutation concernant le bien sis :

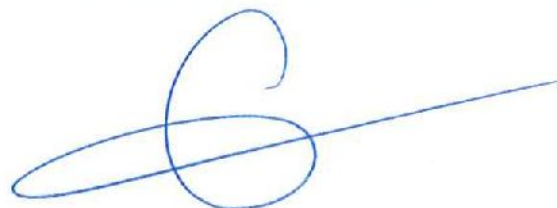
Madame DI CATERINA née DI CATERINA Isabelle 120 route du Grandvaux 39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	
Section	Numéro
AE	514 (912m ²)
AE	517 (10m ²)
AE	627 (96m ²)
Total : 1018m ²	

Merci de bien vouloir nous fournir les informations suivantes :

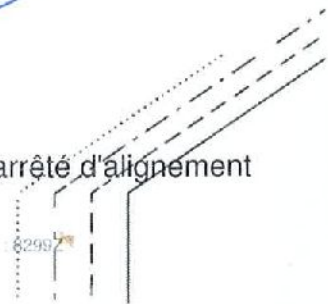
- Ces parcelles sont-elles concernées par un plan, un arrêté d'alignement, une marge de recul etc. ? (du fait de leur positionnement en bordure de la RD n°118).

Dans l'attente de votre réponse veuillez croire, Madame, Monsieur, en notre respectueuse considération.

A Saint-Etienne, le mardi 21 Février 2023



Le renseignement concernant l'alignement ne peut en aucun cas se substituer à l'arrêté d'alignement délivré par le maire ou l'équipement.



Plan cadastral

Nou/Réf : 01359ADS0223STE
 Terranota AP/Deux-Savoie
 Vou/Réf : 1018162 / VENTE MIERRAL-DI CATERINA/GUICHON / 0870JPP0223ADS
 Adresse : 123 route du Grandvaux
 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE (39170)
 Ref Cad : AE 514, AE 517, AE 627 pour 1018162



Parcelles

120 route du Grandvaux 39170 LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE

INSEE	Préfixe	Section	Numéro	Contenance	Lieu-dit
39286		AE	514	912	
39286		AE	517	10	
39286		AE	627	96	

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

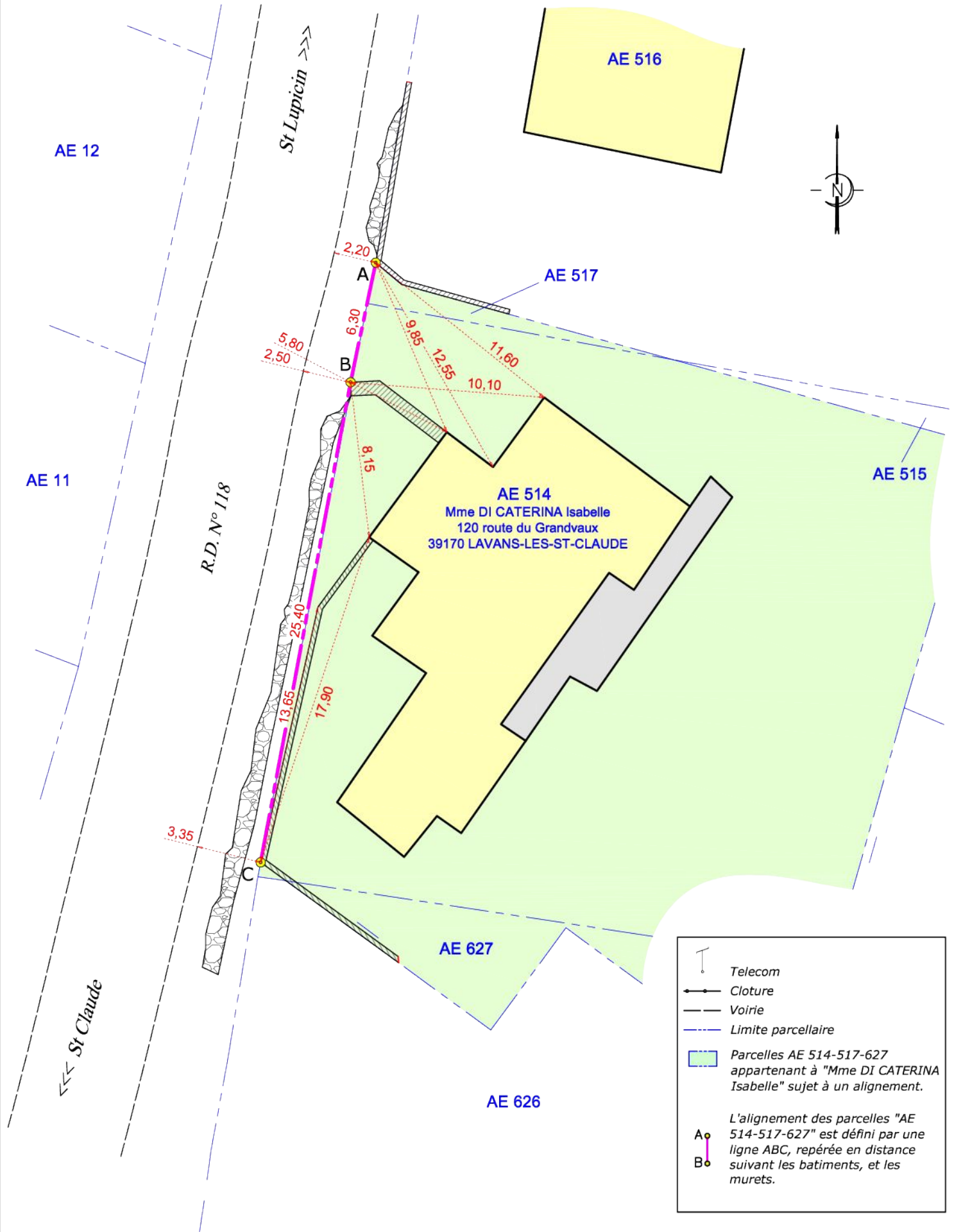
Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le 24-04-2023

ID : 039-223900010-20230424-ARR_2023_0541-AR

RD 118
Commune de Lavans-Les-St-Claude
"Rue du Grandvaux"
PR 27+0.030

ALIGNEMENT S²LO
Parcelles n° AE 514 - 517 - 627



⤴ Telecom
— Cloture
— Voirie
--- Limite parcellaire
▭ Parcelles AE 514-517-627 appartenant à "Mme DI CATERINA Isabelle" sujet à un alignement.

L'alignement des parcelles "AE 514-517-627" est défini par une ligne ABC, repérée en distance suivant les bâtiments, et les murs.

A ●
B ●